

SAVIEZ-VOUS QUE?

Plusieurs clients de GFS Montréal choisissent de payer leur compte électroniquement. Si vous placez déjà vos commandes de façon électronique, pourquoi ne pas payer de façon électronique ?

En voici les multiples avantages :

1. Sauvez du temps...

En éliminant la réconciliation de votre état de compte avec les factures. Nous vous avisons à l'avance du montant qui sera prélevé et des factures couvertes par ce montant.

2. Économisez de l'argent...

Utiliser des chèques pour régler vos factures avec nous n'est plus nécessaire, vous réduisez donc les frais bancaires et les frais de poste.

3. Ayez la conscience tranquille...

Vous aurez l'assurance de la continuité des livraisons pour chacune de vos commandes. Pas de chèques à poster, ou à donner au livreur. Plus besoin de tout préparer à l'avance lorsque vous partez en vacances.

4. Le Paiement par Transfert Électronique...

Améliorera votre dossier de crédit ce qui vous sera avantageux pour tout projet futur d'expansion ou pour toute demande de crédit.

5. Du temps de qualité...

Votre représentant gagnera du temps précieux pour être à l'écoute de vos besoins au lieu d'avoir à s'occuper de la perception de votre compte.



CONFIDENTIALITÉ

Aucun intermédiaire qui intervient dans les transactions.

Le Paiement par Transfert Électronique (PTE)

FIABLE ET SECURITAIRE



QUESTIONS

FRÉQUEMMENT POSÉES

sur les paiements par transferts électroniques PTE

Qui a accès à mon compte de banque?

Les paiements électroniques sont traités exclusivement d'institution financière à institution financière. Aucun individu chez GFS Montréal n'a accès à votre compte de banque.

Comment puis-je savoir quel est le montant qui sera prélevé?

Un avis est envoyé pour chaque prélèvement soit par télécopieur ou par courriel 4 jours avant le prélèvement bancaire.

Nous vous demandons de nous contacter soit par téléphone ou par courriel si toutefois vous ne recevez pas l'avis.

Que se passe-t-il si le jour prévu pour le prélèvement tombe durant la fin de semaine?

Le prélèvement se fera le prochain jour ouvrable.

Que faire si j'ai besoin de faire changer le montant du prélèvement?

Vous n'avez qu'à contacter le département du crédit le jour précédant le prélèvement pour discuter du changement nécessaire.

Que se passe-t-il si mon paiement ne passe pas?

GFS Montréal vous chargera les frais applicables sur les paiements retournés.

Tel que vu sur le site de L'AGENCE DU REVENU DU CANADA

Les **avantages** des paiements électroniques sont incomparables.

Précis :

Pratique – Rentable - Vous connaissez sûrement le proverbe " Le temps c'est de l'argent ". En payant électroniquement, vous pouvez épargner de l'argent puisque vous évitez de payer un employé qui attend en ligne pour effectuer vos paiements. Vous pouvez aussi épargner les coûts de stationnement, d'essence, de timbre et les frais de chèques d'entreprises.

Tenue des dossiers - Vous n'avez qu'à consulter votre compte en direct ou votre relevé bancaire pour voir vos documents électroniques et votre preuve de paiement.

Sécuritaires – Nous avons pris des mesures de sécurité en vue de protéger vos renseignements personnels.

Appui du développement durable - Les paiements effectués par Internet permettent d'économiser le papier.

Source : <http://www.cra-arc.qc.ca/paiementselectroniques>



SOLUTIONS eBUSINESS

Paiement électronique



GFS Québec Inc.®

GFS Montréal

550 rue Louis-Pasteur • Boucherville (Qc) J4B 1Z7
(450).655.4400 • (800)361-4372

www.gfsmontreal.com



SOLUTIONS

eBusiness

